

L'an deux mille vingt-six, le douze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian Boissinot, Maire de la commune.

Conseillers présents : Christian Boissinot, Guy Lumeau, Cécile Jauzelon, Delphine Dubois, Yoann Bonneaud, Patrice Blanchard, Laurence Bompas, Daniel Drapeau, Clotilde Drin, Emilie Huvelin, Michaël Martin, Catherine (Cathy) Paillou, Sébastien Pierron et Charlène Vrignaud.

Conseiller excusé : Mathieu Huvelin

LISTE DES DELIBERATIONS

La liste des délibérations approuvées lors du conseil municipal du lundi 12 janvier 2026 (suivant l'article 4 de l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 Octobre 2021 qui modifie l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est la suivante :

N° DE L'ACTE	DATE DE L'ACTE	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
D 2026 01 12 01	12 janvier 2026	Décision modificative n°2 – Budget principal 2025	Unanimité à main levée
D 2026 01 12 02	12 janvier 2026	Ouverture anticipée de crédits d'investissement – Budget principal 2026	Unanimité à main levée
D 2026 01 12 03	12 janvier 2026	Remboursement chauffage église- Année 2025	Unanimité à main levée
D 2026 01 12 04	12 janvier 2026	Vote des taux de fiscalité 2026	Unanimité à main levée
D 2026 01 12 05	12 janvier 2026	RASED – Année 2025/2026	Unanimité à main levée

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2025

FINANCES

2. Décision modification n°2 – Budget principal
3. Ouverture anticipée de crédits d'investissement – Budget principal 2026
4. Remboursement chauffage église- Année 2025
5. Vote des taux de fiscalité 2026

COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE »

COMMISSION « ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE »

6. RASED – Année 2025/2026

COMMISSION « COMMUNICATION – CULTURE – ASSOCIATIONS »

COMMISSION « BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS »

QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2025

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2025. En l'absence de remarques, le procès-verbal du 8 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

2. Décision modification n°2 – Budget principal

Un virement de crédit au profit du chapitre 012 « Charges de personnel » est nécessaire sur le budget 2025 afin de permettre le paiement des cotisations patronales IRCANTEC.

Pour prendre en compte ces modifications une décision modificative du budget principal est nécessaire. Monsieur le Maire expose la décision modification n°2 comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-84111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-85311 : Indemnités de fonction (élus)	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent la décision modificative n°2 sur le budget principal
- Autorisent Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

3. Ouverture anticipée de crédits d'investissement – Budget principal 2026

Monsieur le Maire expose que le budget primitif 2026 de la commune de Rochetretjoux sera voté en mars 2026. En attendant le vote de celui-ci et afin d'éviter toute discontinuité dans l'exécution des dépenses et des recettes, le Code Général des Collectivités Territoriales a prévu dans son article L1612-1 quelques dispositions. Jusqu'à l'adoption du budget, le Maire est en droit :

- De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance ;
- D'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Pour cela l'autorisation du Conseil Municipal est requise.

Ces ouvertures de crédits anticipées constituent des plafonds d'engagement pour la collectivité dans l'attente du vote définitif du budget 2026.

Ainsi il est proposé aux membres du Conseil Municipal l'ouverture anticipée de crédits suivante :

N°	Opération	Crédits ouverts en 2025	Montant maximal pour l'ouverture de crédits (25%)	Proposition d'ouverture de crédits sur le budget 2026
81	Communication	1 000.00 €	250.00 €	
82	Matériels	9 798.20 €	2 449.55 €	
83	Bâtiments	131 447.64 €	32 861.91 €	
84	Voirie - Environnement	248 643.38 €	62 160.85 €	60 000.00 €
85	Aménagement du territoire	148 000.00 €	37 000.00 €	
		538 889.22 €	134 722.31 €	60 000.00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- autorisent Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent dans les limites fixées par le tableau ci-dessous :
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

4. Remboursement chauffage église- Année 2025

Monsieur le Maire expose que la paroisse Saint Etienne de Grammont participe aux frais annuels de chauffage. Il est ainsi proposé de demander une participation financière de 550€ pour l'année 2025, somme identique à celle demandée au titre de l'année 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent la demande de participation de 550€ à la paroisse Saint Etienne de Grammont au titre des frais de chauffage 2025.
- Autorisent Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

5. Vote des taux de fiscalité 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 1379, 1407 et suivants
Vu les articles 1639 A, 1636 B sexies et suivants

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.05 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.66 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23.13 %

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal une augmentation des taux de 1%. Les nouveaux taux proposés sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.33 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.13 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23.36 %

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Valident les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.33 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.13 %

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23.36 %
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT ET VOIRIE »

Néant.

COMMISSION « ACTIONS SOCIALES – FAMILLE – SUIVI REGLEMENTAIRE »

6. RASED – Année 2025/2026

Le RASED est un dispositif de prévention d'aide aux élèves de l'enseignement du premier degré présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation à l'école. Son but est de permettre le maintien des élèves en difficulté dans un cursus ordinaire de scolarisation. Il est constitué d'un psychologue de l'Education et d'un enseignant spécialisé.

Comme toutes les dépenses liées au fonctionnement de l'école, la répartition entre l'Etat et les communes des dépenses de fonctionnement des RASED, se fonde sur l'application des articles L.211-8 et L212-15 du Code de l'éducation : l'Etat prend à sa charge les dépenses de rémunérations des personnels, les communes assurant les dépenses de fonctionnement.

La commune de Rochetretoux dépend du réseau d'aide de Chantonay.

Le personnel du RASED de l'Éducation nationale a la nécessité pour exercer d'outils, de matériel pédagogique et d'évaluation adaptés.

Le coût de fonctionnement et d'investissement facturé aux communes est calculé et proratisé chaque année selon le nombre d'enfants scolarisés sur les communes à la rentrée scolaire pour l'année scolaire en cours. Pour l'année scolaire 2025/2026 il est estimé à 1 933.94€, soit 2€ par élève. La commune de Rochetretoux est soumise à contribution pour 38 élèves soit un total de 76€.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent le versement d'une participation de 76€ au profit du RASED de Chantonay,
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

COMMISSION « COMMUNICATION – CULTURE – ASSOCIATIONS »

7. Retour sur les vœux du 9 janvier 2026

COMMISSION « BATIMENTS – AUTORISATIONS URBANISME – SPORTS »

7. Divers

Yoann BONNEAUD précise que les travaux de peinture à l'intérieur du Foyer des Jeunes sont terminés.

Au niveau du multiservice une réunion de présentation des dossiers de consultation d'entreprise eu lieu. L'appel d'offres est en ligne avec une remise des offres fixée au 6 février 2026. Les offres seront soumises au vote du Conseil Municipal lors de la séance du 9 mars 2026.

QUESTIONS DIVERSES

Une demande d'utilisation du théâtre a été formulée pour un jeune de Rochetrejoux qui a effectué un voyage d'étude. Il souhaite présenter l'aboutissement de son projet à la population. Un accord de principe est donné par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente la proposition reçue d'un administré qui souhaite vendre un terrain au prix de 2€ le m². Afin d'urbaniser ce terrain il faudra effectuer une révision du PLUi.

Charlène VRIGNAUD fait part d'une demande de location de salle pour pratiquer du yoga. La personne prendra contact avec la mairie.

La séance est levée à 21h30.

Delphine DUBOIS, Secrétaire de séance



Christian BOISSINOT, Maire de Rochetrejoux



Signé électroniquement par :
Christian Boissinot
Date de signature : 13/01/2026
Qualité : Maire de Rochetrejoux